

# Nuits lausannoises: non aux punitions collectives!

## L'invité

**Gilles Meystre**  
Directeur adjoint  
de Gastrovaud



Depuis fin mai, les nuits lausannoises font la une des journaux. Dans ce crescendo de diagnostics et de solutions à l'emporte-pièce, une conviction toujours plus forte voit le jour: pour résoudre les problèmes de surconsommation d'alcool, il suffirait d'en interdire la vente...

A plus d'un titre, l'équation est trop simple! D'abord, elle prend les buveurs pour des enfants de cœur. En effet, l'interdiction de vente d'alcool dans les petits commerces - qu'elle débute à 19 h ou à 21 h - n'empêchera jamais quiconque d'acheter ses boissons en journée, puis de les consommer dans la rue en soirée! Ensuite, elle frappe indistinctement l'ensemble des consommateurs, au lieu de cibler les vrais agitateurs. On punit collectivement plutôt que d'agir localement.

Gastrovaud privilégie d'autres voies. La première est celle d'un relèvement des taxes sur les alcools forts. Abaissées en 1999, ces taxes n'ont plus aucun effet dissuasif sur la consommation. La bouteille de vodka est ainsi accessible pour moins de 10 francs... Le prix de deux bières, l'ivresse en plus! Cette position - déjà exprimée par notre association en 2010 lors de la consultation relative à la future loi fédérale sur l'alcool - n'a pas été retenue par le Conseil fédéral... Il appartient au parlement de la faire sienne, lorsque le projet lui sera soumis cet automne.

Deuxième voie, la responsabilisation des acteurs de la nuit. Mandatée par l'Etat de Vaud pour former et examiner les futurs exploitants, Gastrovaud enseigne deux principes clairs:

l'interdiction de vente d'alcool aux personnes ivres, âgées de moins de 16 ans révolus et de moins de 18 ans s'il s'agit de boissons distillées, et l'obligation de proposer trois boissons à un prix inférieur à la boisson alcoolisée la moins chère.

Ces principes formalisent la responsabilité des acteurs de la nuit et soulignent la nécessité d'un contrôle de l'âge des consommateurs, auquel nul ne peut se soustraire. Toute tentative serait naturellement condamnée par Gastrovaud, qui recommanderait alors la fermeture de l'établissement concerné. Car les moutons noirs mettent en jeu à la fois l'image de la branche et la crédibilité de l'ensemble des exploitants.

Dernière voie, enfin, celle de la responsabilisation des politiques. Si l'alcool est trop facile, force est de constater que la mise à l'index systématique

«La bouteille de vodka est accessible pour le prix de deux bières, l'ivresse en plus!»

des clubs, des bars et des commerces de quartier l'est aussi... Qui parle de la responsabilité de la police? Qui parle de la responsabilité des parents? Qui parle enfin de cohérence politique, quand les autorités, d'un côté, laissent les dealers squatter nuit et jour le centre-ville et, de l'autre, s'étonnent que des jeunes multiplient les bitures collectives? Lorsque tout semble permis, pourquoi craindre les interdits?

Ces trois voies ne réinventent pas la roue. Elles ne cèdent pas à l'agitation. Elles ne laissent pas croire à une *terra incognita* légale... Mais elles rappellent chacun à ses responsabilités, ce principe fondateur de nos libertés.

24 #, 20 juin 2012 p. 2



## Dans nos buzz

**Steve Jobs et Bill Gates s'affrontent en rap**

Le patron d'Apple ressuscite pour une parodie vidéo, d'une bataille de rap. [www.jobs-gates.24heures.ch](http://www.jobs-gates.24heures.ch)